



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS  
DE NANTERRE**

**N° Spécial**



**20 Septembre 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial CASH de Nanterre du 20 septembre 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Décisions</b>	<b>Date</b>	<b>CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE</b>	<b>Page</b>
CASH/EPSRP/ SG N° 2021-37	01.04.2021	Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude AUWERCX pour la direction des achats et de la logistique	3
CASH/SG N° 2021-38	01.04.2021	Décision portant délégation de signature à M. Samir JAMLAOUI pour la direction des achats et de la logistique	4

 <p>CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE Hôpital Max Fourestier</p>	<p><b>Décision n°2021-37 CASH/EPSRP/SG</b> <b>Portant délégation de signature</b> <b>à M. Jean-Claude AUWERCX</b> <b>Pour la direction des achats et de la logistique</b></p>	 <p>Roger Prévot ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**La directrice,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu le décret du 9 mai 1990 relatif à l'administration et au fonctionnement du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;

Vu le décret n°2010-450 du 3 mai 2010 relatif au centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Considérant l'organigramme de la direction commune ;

**Décide**

**Article 1**

Une délégation permanente est donnée à **monsieur Jean-Claude AUWERCX**, directeur adjoint, en charge des achats et de la logistique, à l'effet de signer, au nom de la directrice :

- tout acte de gestion relevant de l'activité de sa direction,
- tout bon de commande dans le cadre des marchés publics signés,
- toute attestation de service fait.

**Article 2**

Sont exclus de la présente délégation :

- les notes de service ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa direction ;
- les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

#### **Article 4**

La présente décision est notifiée à l'intéressé. Elle est consultable sur les intranets et les sites internet du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles. Elle est transmise aux comptables des établissements et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise et au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

À Nanterre, le 1<sup>er</sup> avril 2021

La directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE

**Décision n°2021-38 CASH/SG  
Portant délégation de signature à M. Samir JAMLAOUI  
Pour la direction des achats et de la logistique**

#### **La directrice,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu le décret du 9 mai 1990 relatif à l'administration et au fonctionnement du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;

Vu le décret n°2010-450 du 3 mai 2010 relatif au centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Considérant l'organigramme de la direction commune ;

#### **Décide**

#### **Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Claude AUWERCX, directeur adjoint en charge des achats et de la logistique, délégation est donnée à **monsieur Samir JAMLAOUI**, responsable des services économiques, à l'effet de signer pour le Centre d'accueil et de soins hospitaliers, au nom de la directrice :

- tout acte de gestion relevant de l'activité de sa direction,
- tout bon de commande dans le cadre des marchés publics signés,
- toute attestation de service fait.

### **Article 2**

Sont exclus de la présente délégation :

- les notes de service ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa direction ;
- les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

### **Article 3**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

### **Article 4**

La présente décision est notifiée à l'intéressé. Elle est consultable sur l'intranet et le site internet du centre d'accueil et de soins hospitaliers. Elle est transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

À Nanterre, le 1<sup>er</sup> avril 2021

La directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>